



**CONVENTION DE PARTENARIAT  
SUR LE PROJET  
DE CAMPUS UNIVERSITAIRE EST**

**ENTRE**

**L'UNIVERSITE DE LA REUNION**

**LA COMMUNE DE SAINT- ANDRE**

**ET**

**LA REGION REUNION**



## **Préambule :**

### **Concernant l'Université de La Réunion**

L'Université de La Réunion est française, européenne et la seule de l'Indianocéanie, qui compte plus de 19 000 étudiants répartis sur sept sites principaux, qui occupent plus de 30 hectares d'emprise foncière. Elle a connu depuis sa création en 1982, une croissance forte et continue.

Le territoire réunionnais est confronté à plusieurs transitions majeures :

- La transition démographique ;
- La transition sociale ;
- La transition énergétique ;
- La transition écologique.

L'Université de La Réunion se doit donc de répondre à de fortes attentes et enjeux, tant de ses usagers que de ses partenaires institutionnels et du monde socio-économique. Dans cette optique, l'Université de La Réunion souhaite développer sa stratégie d'établissement selon les quatre axes majeurs suivants :

- **Axe 1** : Développer une offre de formation favorisant la réussite de l'ensemble des publics accueillis par l'Université de La Réunion et adaptée à son territoire ;
- **Axe 2** : Consolider les pôles d'excellence scientifiques autour de la science de la durabilité (sciences de l'environnement et de la recherche en santé en articulation avec les sciences de l'Homme et de la Société) ;
- **Axe 3** : Conforter le positionnement stratégique de l'Université de La Réunion dans son environnement régional et extrarégional ;
- **Axe 4** : Renforcer les fonctions de pilotage mises au service de la stratégie et amorcer un nouveau cycle d'extension.

Ces orientations ont été contractualisées, le 19 novembre 2021, entre l'Université de La Réunion et le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation à travers un Contrat Quinquennal s'étalant sur la période 2020-2025.

Par ailleurs, l'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) localisé à Saint-Denis recherche un nouveau site d'implantation qui pourrait lui permettre de disposer des surfaces nécessaires à son bon développement.

### **Concernant la Commune de Saint-André**

Saint-André est la cinquième commune de l'Île de La Réunion, par son poids démographique avec une population de plus de 58 000 habitants et elle se positionne comme la porte d'entrée la microrégion Est.

Sur le plan géographique, sa superficie de 5300 hectares constituée essentiellement de plaines alluviales, est délimitée de part et d'autre par la Rivière-du-Mat et la Rivière Saint-Jean.



Sur le plan économique, elle accueille sur son territoire une activité dynamique au niveau :

- Industriel avec le site de Bois-Rouge qui comprend les deux centrales thermiques assurant plus du tiers de la production électrique de l'île, l'une des deux usines sucrières de la Réunion et la distillerie de Rhum de Savanna ;
- Agricole, Saint André est un bassin cannier majeur de la microrégion ;
- Artisanal, elle regroupe de nombreuses entreprises spécialisées notamment dans la filière du BTP ;
- Commercial, son centre-ville bénéficie du dispositif NPNRU avec l'ANRU et les zones périphériques telle que la Cocoteraie sont qualifiées de zones commerciales en expansion.

Sur le plan social, Saint-André dispose de :

- 1 pôle gérontologique avec un EHPAD de 110 lits ;
- 1 unité de long et moyen séjour du GHER ;
- 1 Centre Médico-psychologique ;
- 1 Maison médicale de garde ;
- 2 centres de santé généraliste ;
- 2 centres de radiologie.

En matière d'éducation, son territoire compte au niveau :

- De la Petite enfance, 20 structures offrant plus de 1000 places pour les enfants de 0 à 3 ans ;
- Du Primaire, 30 écoles accueillant plus de 8000 élèves ;
- Du Secondaire, 5 collèges, 3 lycées dont 2 Lycées d'enseignement général et 1 Lycée professionnel ;
- Formation supérieure post-baccalauréat, EPITECH, une école en matière de formation numérique reconnue sur le plan national ;
- Formation des métiers : le CFA de la chambre des métiers, L'AFPAR et la MFR.

Compte tenu des besoins démographiques et socio-économiques, le projet de mandature 2020-2026 s'articule autour des 4 piliers suivants :

- **Pilier 1** : Saint-André une ville verte et durable ;
- **Pilier 2** : Saint-André une ville dynamique et attractive ;
- **Pilier 3** : Saint-André, une ville solidaire et inclusive ;
- **Pilier 4** : Saint-André, une ville avec une gouvernance de proximité.

### Concernant la Région Réunion

La formation et l'intégration des jeunes réunionnais sur le marché du travail constituent une priorité du projet de la mandature régional 2021-2027.

En matière d'aménagement du territoire, et compte tenu du retard structurel de la microrégion Est, la Région Réunion, s'est engagée à mener les actions nécessaires, afin de contribuer au rééquilibrage du développement de cette partie de l'île.



**Il est convenu ce qui suit :**

### **Article 1 : Objectif de la convention de partenariat**

Par la présente convention, les partenaires suscités manifestent leur volonté commune de coopérer en vue de permettre la création du futur Campus Est de l'Université de La Réunion dans le cadre d'un Pôle Éducatif Est plus vaste situé sur le site du Colosse de la Commune de Saint-André.

A ce stade du projet, les filières qui seront implantées sur le site ne sont pas définitivement arrêtées. Ce pôle nécessitera une emprise foncière à terme de 10 hectares.

### **Article 2 : Engagements de l'Université de La Réunion**

L'Université de La Réunion s'engage à mener les études préliminaires et les analyses nécessaires à la conception puis à la réalisation d'un véritable Campus Universitaire Est à rayonnement territorial, régional et international.

L'objectif annoncé est l'ouverture d'une première section universitaire pour la rentrée 2025-2026.

### **Article 3 : Engagements de la Commune de Saint-André**

La Commune de Saint-André s'engage à mener les études réglementaires au niveau de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) et les négociations foncières nécessaires en vue d'assurer la maîtrise complète du foncier.

Elle s'engage à céder l'emprise des 10 hectares nécessaires au projet du Campus Est de l'Université de La Réunion.

### **Article 4 : Engagements de la Région Réunion**

La Région Réunion, en tant qu'autorité de gestion du FEDER, s'engage à mobiliser des financements dans le cadre du POE 2021-2027, permettant de contribuer au financement du projet en investissement, au niveau des études et des travaux, dans le cadre notamment du futur Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).

Elle s'engage également à solliciter la participation de l'État au sein du Contrat de Plan État-Région (CPER) en faveur de ce projet structurant. Cela afin de mobiliser les financements afférents nécessaires.

### **Article 5 : Résolution des différends**

En cas de différend relatif à l'interprétation et/ou à l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de se réunir afin de rechercher une solution amiable dans un délai d'un mois.

En cas de désaccord persistant, dont le règlement n'aurait pas abouti à une résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de La Réunion.



## **Le Projet de Campus Universitaire Est de l'Université de La Réunion**

Au vu du projet stratégique de l'Université de La Réunion et des projets de mandature de la Commune de Saint-André et de la Région Réunion, les trois institutions se mobilisent pour l'implantation du Campus Est sur le site du Colosse de la Ville de Saint-André.

**Entre**

**L'Université de la Réunion, représentée par son Président, Monsieur Frédéric MIRANVILLE,**

**La Commune de Saint-André représentée par son Maire, Monsieur Joé BEDIER,**

**La Région Réunion, représentée par sa Présidente, Madame Huguette BELLO**



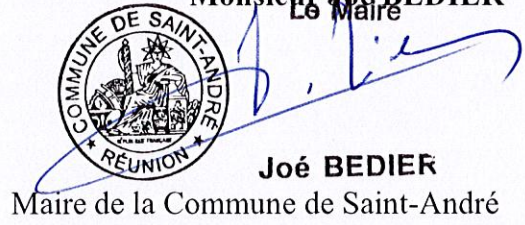
Fait à Saint-André le 04 OCT. 2022

~~Monsieur Frédéric MIRANVILLE~~



Président de L'Université de la Réunion

Monsieur Joé BEDIER  
Le Maire



Joé BEDIER  
Maire de la Commune de Saint-André

Madame Hugnette BELLO



Présidente de la Région Réunion